



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 430

5 octobre 2018

Invitation

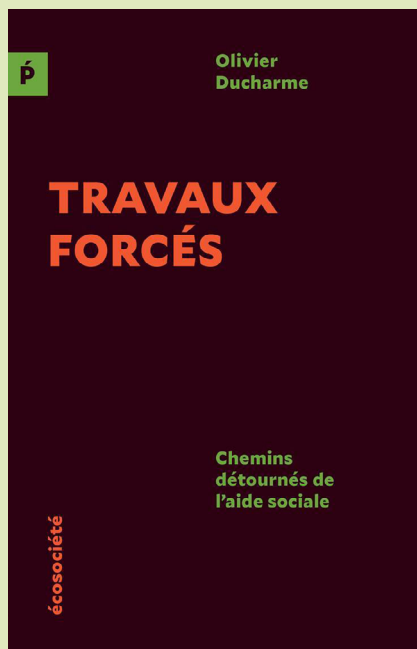
Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les Éditions Écosociété sont heureux de vous inviter au lancement du livre d'Olivier Ducharme, membre de l'équipe du Collectif, *Travaux forcés. Chemins détournés de l'aide sociale*.

À cette occasion, Virginie Larivière, porte-parole du Collectif, animera une discussion en compagnie de l'auteur et de deux invités, Simon Tremblay Pepin et Nicole Croteau.

10 octobre, 17 h 30

Librairie Zone Libre

(262, Sainte-Catherine Est, Montréal)



Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

En 2030, des « pauvres » encore il y aura

Après avoir publié en février le compte rendu de ses consultations (*Ce que nous avons entendu*), le gouvernement fédéral a fait paraître en août la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Intitulée *Une chance pour tous*, la Stratégie présente plusieurs nouveautés, comme la mise sur pied d'un comité consultatif national sur la pauvreté, la création d'un seuil de pauvreté et l'identification de cibles de réduction de la pauvreté. Le gouvernement fédéral annonce également le dépôt prochain d'un projet de loi sur la réduction de la pauvreté, loi dans laquelle seront inscrites les principales mesures de la stratégie. Difficile de ne pas avoir l'impression que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Québec a été une source d'inspiration!

Les cibles

En 2015, le taux de pauvreté au Canada s'établissait à 12.1 %, ce qui représente plus de 4 300 000 personnes pauvres. La Stratégie canadienne met de l'avant deux cibles prioritaires :

- réduire, d'ici 2020, le taux de pauvreté à 10 %;
- réduire, d'ici 2030, le taux de pauvreté à 6 %.

En 2015, une personne sur huit vivait en situation de pauvreté; les cibles annoncées permettraient de réduire ce ratio à une personne sur dix en 2020 et à une sur dix-sept en 2030. Le gouvernement fédéral répète, à qui veut l'entendre, que ces cibles représentent un défi de taille et demanderont, pour pouvoir se réaliser, un effort de la part de toutes les Canadiennes. Le gouvernement fédéral cherche à devenir « le chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté » (p. 6). Or

comment peut-il, d'un côté, affirmer vouloir « éliminer la pauvreté » et, de l'autre, prévoir encore l'existence de personnes pauvres en 2030?

Le seuil

La grande nouveauté, qui semble faire la fierté du gouvernement fédéral, est l'introduction d'un « seuil officiel de la pauvreté au Canada » (SPC). Avec la mise sur pied de ce seuil, le gouvernement trace une ligne pour distinguer qui est en situation de pauvreté et qui ne l'est pas. Enfin! pourrait-on s'exclamer. L'enthousiasme est de courte durée cependant quand on s'aperçoit que ce seuil officiel n'est ni plus ni moins qu'une copie de la Mesure du panier de consommation (MPC).

La MPC a été créée pour suivre les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base. Jamais dans l'esprit de ses concepteurEs la MPC ne pouvait être considérée comme un seuil de pauvreté. À l'image de la MPC, le SPC détermine donc le revenu minimum nécessaire, à une personne seule ou à une famille, pour couvrir ses besoins de base, « tels que l'habillement et les chaussures, le transport, les aliments nutritifs et le logement (y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable), de même que d'autres biens et services essentiels comme les produits d'hygiène personnelle et les accessoires pour la maison » (p. 69).

Le montant du SPC correspond au coût spécifique d'un ensemble déterminé de biens et services dans une région donnée (la stratégie répertorie 50 régions). Le montant du SPC pour une famille de deux adultes et deux enfants est en moyenne de 37 542 \$ par année, tandis qu'il est de 18 412 \$ pour une personne seule.

... suite en page 2

suite de la page 1...

Pour illustrer la manière dont le SPC se calcule, examinons l'un des exemples présentés dans la Stratégie. Une personne seule demeurant à Blainville a besoin, selon le SPC, d'un revenu annuel de 16 436 \$ pour combler ses besoins fondamentaux. La liste des besoins se décline ainsi :

- **Habillement et chaussures : 963 \$ par année ou 80 \$ par mois.**
- **Transport : 1 154 \$ par année ou 96 \$ par mois.**
- **Nourriture saine : 5 684 \$ par année ou 474 \$ par mois.**
- **Logement : 3 626 \$ par année ou 302 \$ par mois.**
- **Autres biens et services : 5 009 \$ par année ou 418 \$ par mois.**

À titre comparatif, une personne seule vivant, cette fois, à Cold Lake en Alberta, a besoin d'un revenu annuel de 20 389 \$ pour subvenir à ses besoins fondamentaux. On constate que la valeur du seuil de pauvreté varie d'une région à l'autre, selon la disponibilité (et donc le coût) de certains biens et services.

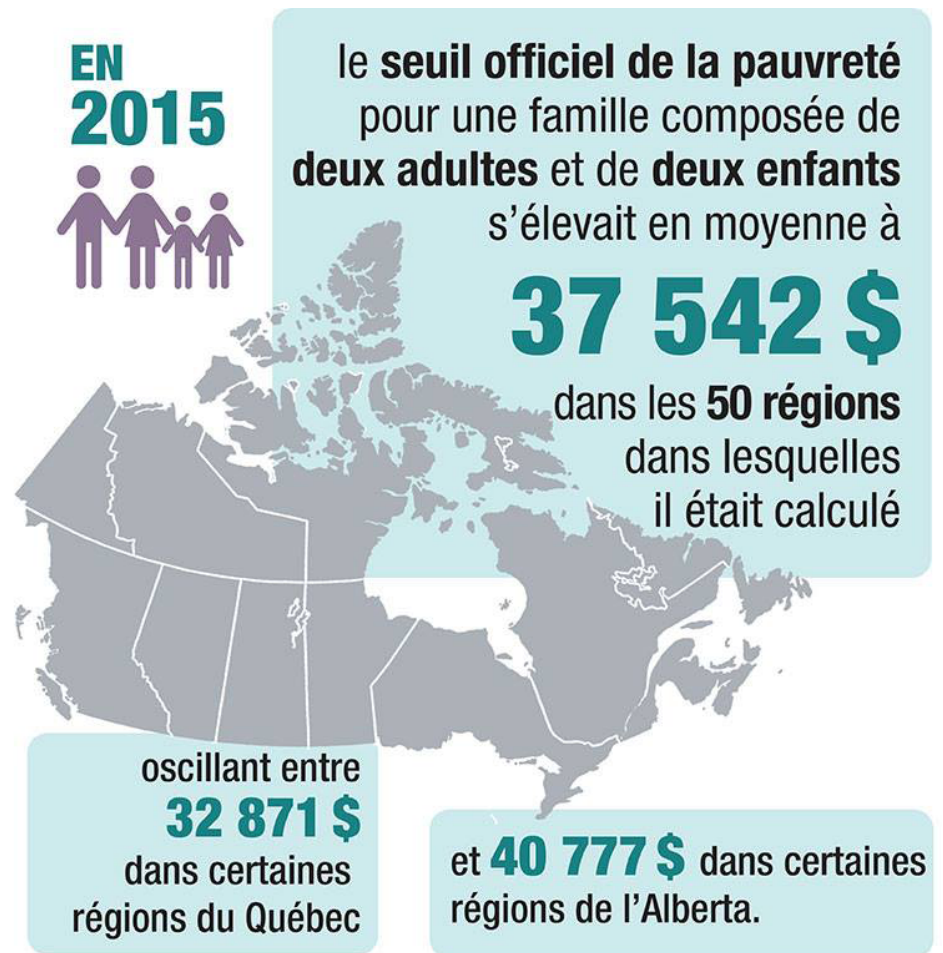
Une simple affaire de statistique

La décision de prendre la MPC comme modèle pour établir le seuil officiel de pauvreté a des conséquences importantes. Que ce soit au plan provincial ou fédéral, la MPC a toujours été décrite comme une mesure de faible revenu et non comme le montant au-delà duquel une personne ou une famille serait sortie de la pauvreté. La MPC sert à indiquer le revenu minimal nécessaire pour combler les besoins de base. Il y a une différence importante entre pouvoir disposer du minimum vital et avoir (pour paraphraser la loi québécoise) les ressources, les moyens, les choix et le pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique.

En établissant le seuil de pauvreté à la même hauteur que la MPC ou à peu près, on en arrive à une situation où une personne pourrait être « officiellement » sortie de la pauvreté tout en vivant dans un état de pauvreté matérielle. La personne seule de Blainville qui réussira à gagner 17 000 \$ par année (donc quelques centaines de dollars de plus que le SPC de sa région) ne sera plus considérée par le gouvernement comme une personne pauvre. Mais on sait très bien que ce revenu est insuffisant pour se soustraire à une existence précaire, où chaque dépense imprévue peut s'avérer catastrophique. En fixant le seuil de pauvreté à la hauteur du minimum vital,

le gouvernement canadien aura beau jeu de se vanter (comme le fait également le gouvernement québécois en ce moment) que le pays n'a jamais connu un taux aussi bas de pauvreté. Les statistiques ne sont pas la réalité, elles n'en sont qu'un reflet, toujours imparfait. Le nombre de personnes vivant de manière précaire demeure identique avant et après la détermination du seuil officiel de la pauvreté au Canada, même si les statistiques montrent le contraire.

Parti comme c'est là, il faudra attendre encore longtemps avant que le Canada devienne le « chef de file mondial » de l'élimination de la pauvreté.



Source : site de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (<https://bit.ly/2LfmnJs>)



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca